

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE  
ARRONDISSEMENT DE MEAUX  
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DU PAYS DE L'OURCQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU PRESIDENT

Référence : 2022-12101

Nous, Pierre EELBODE, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de l'Ourcq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-3 et L2131-2,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale en date du 04/11/2020, référencée 2020-11/06 et portant sur la délégation d'attributions au Président.

DÉCIDONS

Article 1 : Objet

Signer les actes ci-après référencés, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2022 :

Numéro	Objet	Fournisseur	Montant en € HT	Date
2022-287	Commande matériels de dessin pour l'atelier manga	CULTURA CLAYE SOUILLY	227,59 €	10/11/2022
2022-289	Commande pour la crèche	LABORATOIRES RIVADIS	440,62 €	15/11/2022
2022-296	Contrat hébergement logiciel ABELIUM	ABELIUM COLLECTIVITES	1 505,90 €	17/11/2022
2022-301	Commande 3 sapins de noel	PEPINIERES DU CREUX DU CHENE	192,00 €	22/11/2022
2022-307	Commande pour la crèche	LABORATOIRES RIVADIS	462,16 €	24/11/2022

Article 2 : Ampliation

Le Président et le Receveur du Centre Intercommunal d'Action Sociale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Meaux,
- Madame le Receveur du Centre Intercommunal d'Action Sociale,

Fait à Ocquerre, le  
Pierre EELBODE

1.2 DEC. 2022

